



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CROUS DE LILLE

Division vie de l'étudiant

Affaire suivie par :

Jennifer BETTE

Tél : 03 20 88 66 21

Mél : poleafe@crous-lille.fr

74, rue de Cambrai
BP50100
59017 LILLE Cedex

Lille, le 13/01/2021

La rectrice de région académique
Rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

à

Messieurs les Présidents d'Universités

Monsieur le Président Recteur de l'Université
Catholique de Lille

Mesdames et Messieurs les Directeurs des I.U.T.

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Ecoles
d'Ingénieurs, de Commerce et de Gestion

Monsieur le Directeur de la Direction Régionale des
Affaires Culturelles (DRAC) Hauts-de-France

Monsieur le Directeur de la Direction Régionale de
l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
Hauts-de-France

Mesdames et Messieurs les Directeurs et
Responsables des C.I.O. et S.U.I.O.

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Ecoles d'Art
et d'Architecture

Madame la Directrice du CREPS

Monsieur le Directeur de l'IMT Lille-Douai

Objet : Dossier Social Etudiant 2021
Demandes de Bourses d'Enseignement Supérieur et d'Admissions en Résidence Universitaire -
Année Universitaire 2021 - 2022

La procédure de constitution du **Dossier Social Etudiant** (*demande de bourse et [ou] de logement en résidence*)
se déroulera **du 20 janvier au 15 mai 2021** (date limite).

Les candidats devront constituer leur Dossier Social Etudiant en se connectant sur :
messervices.etudiant.gouv.fr

A cet effet, le CROUS vous adresse par voie postale **la documentation à distribuer aux étudiants, aux élèves de terminales et aux élèves de classes passerelles**, notamment les guides des résidences universitaires, ainsi que des affiches à apposer en bonne place dans votre établissement.

Je vous rappelle que depuis la campagne 2020, la brochure « Votre Dossier Social Etudiant » est transmise **uniquement** sous format dématérialisé (en pièce jointe) et elle sera également consultable via le lien Internet <https://www.crous-lille.fr/publications-crous-lille/> qui permet d'accéder à l'ensemble des guides du CROUS. Dans la mesure du possible, je vous remercie de faire figurer ce lien ainsi que la version PDF de la brochure « Votre Dossier Social Etudiant » sur les espaces numériques dédiés à votre établissement (site internet, ENT, Pronote).

Je vous demande de veiller tout particulièrement à la diffusion de ces informations aux intéressés afin que les candidats boursiers puissent formuler leur demande dans les délais prescrits après avoir pris connaissance de toutes les informations nécessaires. Il importe que les élèves de terminale soient particulièrement sensibilisés à cette procédure et au calendrier afférent.

Le Dossier Social Etudiant permet aux étudiants :

- de demander une bourse sur critères sociaux pour la rentrée prochaine ;
- d'amorcer la procédure de demande d'un logement en résidence universitaire (y compris dans le cas d'un renouvellement) pour la rentrée prochaine quel que soit le lieu d'études envisagé en France métropolitaine ou dans les DOM en 2021/2022.

Les candidats à une poursuite d'études à l'étranger dans un Etat membre du Conseil de l'Europe sont également concernés par cette procédure.

Le Dossier Social Etudiant peut contenir 4 vœux d'études auxquels le candidat associe une demande de bourse.

Le candidat indique dans son Dossier Social Etudiant s'il souhaite formuler une demande de logement en résidence universitaire. Dans ce cas, il sera invité à saisir, dans un second temps, sa demande de logement détaillée dans le formulaire mis en ligne sur messervices.etudiant.gouv.fr.

Le CROUS répondra au candidat pour chaque vœu formulé, sur le droit conditionnel à bourse (avec indication de l'échelon). La réponse sur l'attribution éventuelle d'un logement lui sera adressée séparément.

Je précise qu'après leur saisie, les étudiants auront la possibilité de consulter l'état d'avancement de leur dossier (attribution conditionnelle de bourse) sur : messervices.etudiant.gouv.fr . Ils trouveront par ailleurs toutes les informations utiles concernant les logements en résidences universitaires sur www.crous-lille.fr .

Il est indispensable de conjuguer nos efforts en vue du succès de cette campagne « Dossier Social Etudiant 2021 » qui doit permettre en particulier de traiter plus rapidement les demandes de bourses d'enseignement supérieur, et ainsi d'en assurer le paiement avant le 30 août.



Valérie CABUIL